



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

DST et DGSE

Question écrite n° 41270

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de mettre en place dans notre pays une véritable structure de réflexion, de décision et de coordination en matière de renseignement. La récente tragédie des sept moines assassines en Algérie a, une nouvelle fois, mis en lumière une certaine rivalité entre, notamment, la DST et la DGSE. D'autre part, des difficultés de communication sont apparues, au sein même des différents services, en particulier à la DGSE, entre la hiérarchie et le personnel. Une telle situation est susceptible, si elle devait perdurer, de démotiver nos agents et, par conséquent, de nuire à l'efficacité de leur travail. Il semble donc urgent, dans le cadre de la reorganisation de notre défense, d'étudier sérieusement la possibilité de créer un Conseil national de sécurité chargé d'engager une politique globale de renseignement. Parallèlement, n'est-il pas temps d'envisager, selon des modalités à définir, l'instauration d'un contrôle parlementaire des différentes activités de ses services ? En conséquence, il lui demande quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux propositions.

Texte de la réponse

En réponse à la question posée par l'honorable parlementaire qui suggère la création d'un conseil national de sécurité chargé d'engager une politique globale de renseignement, il est fait observer que contrairement à certaines déclarations, que quelques médias se font un plaisir de mettre en exergue sans se fonder sur les éléments concrets, la coordination des services chargés de la recherche et de l'exploitation du renseignement se déroule globalement dans d'excellentes conditions. Il existe tant au sein du secrétariat général de la défense nationale pour les affaires à caractère non directement opérationnel qu'auprès du ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire du comité interministériel de lutte anti-terroriste, des structures permanentes de coordination de l'ensemble des services, allant bien au-delà des deux seules directions citées dans la question. La DST et la direction générale de la sécurité extérieure ont des missions clairement définies complémentaires et aucune affaire récente n'a mis en relief d'éventuelles difficultés de communication des services entre eux ou entre la hiérarchie et le personnel comme l'indique l'honorable parlementaire. Il est également permis d'indiquer qu'à ce jour l'ensemble des personnels des différentes structures sont parfaitement motivés et remplissent leur tâche à la satisfaction du Gouvernement. Les succès récemment remportés dans la lutte anti-terroriste en sont le meilleur témoignage.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41270

Rubrique : Services spéciaux

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3746

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4245